



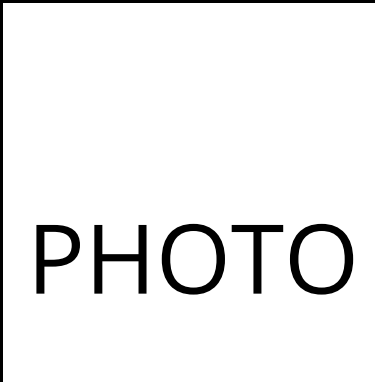
2026-2027

École de danses hip-hop

Évènements

Stages de danses

Shows - Animations



Cadre réservé à BREAK'IN SCHOOL

☐ 1 photo d'identité

☐ Règlement Intérieur signé

☐ Dossier complet

☐ Droit à l'image

☐ Attestation de responsabilité civile

☐ Certificat médical

INFOS DU DANSEUR / ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Âge :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° tel :

Email perso :

Profession :

PERSONNE(S) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom	Qualité	Téléphone	Mail
.....			
.....			
Profession des parents			

Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@ecolebreakinschool



@ecolebreakinschool



Break'in School Production

CRENEAUX COURS - CARTOUCHERIE

LUNDI

- Cours d’Afro Ados/Adultes : 19h15 - 20h30 (Tous niveaux) **CHOCO**
- Cours de Dancehall Adultes : 20h30 - 21h45 (Tous niveaux) **JULIE**

MARDI

- Cours de Heels Adultes : 19h30 - 20h45 (Tous niveaux) **BEATRICE**
- Cours de Street Jazz Ados/Adultes : 20h45 - 22h00 (Tous niveaux) **LOUHANE**

MERCREDI

- Cours de Breakdance 6-12 ans : 13h30 - 14h45 (Intermédiaires) **TSONG**
- Cours Babybreak 4-5 ans : 14h45 - 15h30 **TSONG**
- Cours de Breakdance 6-12 ans : 15h30- 16h30 (Débutants) **LES BREAKIN KIDS**
- Cours Hip-Hop Kids Choréo 9-12 ans : 16h30-17h30 (Tous niveaux) **EMIE**
- Cours Hip-hop Ados/Adultes : 19h15 - 20h30 (Tous niveaux) **YOH**
- Cours d’Afro Ados/Adultes : 20h30- 21h45 (Tous niveaux) **RICKY**

JEUDI

- Cours d’Afro Fusion Ados/Adultes : 19h00 - 20h15 (Tous niveaux) **MAE**
- Cours de Commercial Girly Ados/adultes : 20h15 - 21h30 (Tous niveaux) **EMIE**
- Cours de Breakdance Ados/Adultes : 20h15 - 21h45 (Intermédiaires/Avancés) **ABDEL**
(salle THE ROOF)

VENDREDI

- Cours Surprise class Ados/Adultes : 19h15 - 20h30 (Tous niveaux) PROF SURPRISE
(Les professeurs sont annoncés en début de chaque mois)

SAMEDI

- Cours Babybreak 4-5 ans : 10h00- 10h45 **ARTHUR**
- Cours de Breakdance 6-12 ans : 11h - 12h (Débutants) **ARTHUR**
- Cours de Breakdance Ados/Adultes : 12h - 13h15 (Tous niveaux) **ARTHUR**

FORMULES ANNEE COMPLETE (SEPTEMBRE - JUIN)

Pour toutes demandes d'adhésion classique, merci de passer directement sur notre plateforme en ligne avec paiement en CB (en 1x).
Ce dossier d'inscription est réservé aux paiements en chèques, en espèces, avec un pass'sport, un pass culture, des chèques ANCV ou une réduction de 10%.

LE RÈGLEMENT EN PLUSIEURS FOIS (X3) EST UNIQUEMENT POSSIBLE PAR CHÈQUE

- ☐ Pass'sport d'une valeur de
- ☐ Pass-culture d'une valeur de
- ☐ Chèques ANCV d'une valeur de
- ☐ Tarif familial (-10%)

A PARTIR DE 6 ANS

1 COURS / 375€ L'ANNÉE*	2 COURS / 486€ L'ANNÉE*	3 COURS / 585€ L'ANNÉE*	COURS ILLIMITES / 705€ L'ANNÉE*
1 PAIEMENT : 375 €	1 PAIEMENT : 486 €	1 PAIEMENT : 585 €	1 PAIEMENT : 705 €
3 PAIEMENTS : 125 €	3 PAIEMENTS : 162 €	3 PAIEMENTS : 195 €	3 PAIEMENTS : 235 €

BABYBREAK (4-5 ANS)

1 COURS / 306€ L'ANNÉE*	2 COURS / 405€ L'ANNÉE*
1 PAIEMENT : 306 €	1 PAIEMENT : 405 €
3 PAIEMENTS : 102 €	3 PAIEMENTS : 135 €

*COMPRIS DANS LE TARIF : COURS SÉLECTIONNÉ(S)+ 1 T-SHIRT BREAK'IN SCHOOL
TARIF FAMILIAL : -10% SUR LE PRIX GLOBAL DES FORMULES DE COURS À PARTIR DE 2 PERSONNES DE LA MÊME FAMILLE.

CARTE 20 COURS

☐ 360 €

DATE DE VALIDITE : SEPTEMBRE 2026 A JUIN 2027

MONTANT DU RESTE A REGLER APRES DEDUCTION DES MOYENS DE PAIEMENT PARTICULIERS
(ANCV, TICKET SPORT, PASS CULTURE...) :

..... €

PAR CHEQUES

1 PAIEMENT	ENCAISSEMENT A L'ADHESION	MONTANT :€
3 PAIEMENTS	ENCAISSEMENT A L'ADHESION 04/01/2027 05/04/2027	MONTANT :€ MONTANT :€ MONTANT :€

☐ VIREMENT

FR76	1313	5000	8008	0013	8227	475
------	------	------	------	------	------	-----

BIC : C E P A F R P P 3 1 3

ATTENTION, IL N'EST PAS POSSIBLE DE REGLER EN 3X PAR VIREMENT ET PAR ESPÈCES

☐ ESPECES : Montant €

> TOUT PAIEMENT A VALEUR D'ENGAGEMENT ET NE POURRA PAS ÊTRE REMBOURSÉ QUEL QU'EN SOIT LA RAISON <

TAILLE DE T-SHIRTS
Entourer la taille de t-shirt souhaitée

4/5 ans	6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	XS	S	M	L	XL	XXL
---------	-------	-------	--------	--------	----	---	---	---	----	-----

CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES
Sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débuter

- > Fiche d'inscription dûment complétée et signée

> 1 photo d'identité

> 1 attestation d'assurance responsabilité civile

> 1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)
- > Le règlement intérieur signé

> L'autorisation au droit à l'image signé

> Le(s) paiement(s) pour l'année complète

> Le justificatif de domicile

SIGNATURE

Fait à, le/...../.....

Signature, précédée de la mention " Lu et approuvé ".

.....

En attendant... Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@ecolebreakinschool



@ecolebreakinschool



Break'in School Production

Article 1 – Inscription et paiement

L’inscription est valable pour l’année scolaire complète (du 7 septembre 2026 au 27 juin 2027).
Les cours sont dispensés hors vacances scolaires et week-end de l’ascension (du jeudi 6 mai au samedi 8 mai 2027).
Lorsqu’un cours tombe un jour férié, Break’in School se réserve le droit d’annuler le cours en fonction du nombre d’élèves présents.

Modalités de paiement :

- **A tout moment** : paiement annuel en une fois en CB via notre site internet www.breakinschool.com.
- **A la rentrée remis en main propre** : Le paiement annuel peut être effectué en une seule fois ou, uniquement pour les paiements par chèques, en plusieurs fois. Les autres moyens de paiement acceptés sont les ANCV, le Pass Culture, le Pass Sport, les Tickets Sport (Ville de Colomiers) ou les espèces.
- Si le montant réglé par l'un de ces dispositifs ne couvre pas la totalité de l'inscription, le complément pourra être payé par virement, chèque ou espèces.

Toute année commencée est entièrement due.
L’inscription est souscrite pour l’ensemble de la saison et engage l’adhérent pour sa durée complète. Les sommes versées restent acquises à l’association et ne donnent lieu à aucun remboursement en cas d’abandon, d’absence, de déménagement ou de changement de situation personnelle notamment. En cas d’incapacité médicale définitive empêchant toute pratique de la danse, justifiée par un certificat médical, la direction pourra, à titre exceptionnel et à sa seule appréciation, accorder un remboursement prorata temporis. Les cours non assurés du fait de l’école feront l’objet des mesures de compensation ou de remboursement appropriées.
Les absences ponctuelles ou arrêts temporaires (même d’une durée de 1 à 2 mois) ne donnent lieu à aucun remboursement.

Documents à fournir pour l’inscription :
Certificat médical de moins de 2 mois, photo d’identité, attestation de responsabilité civile, fiche d’inscription complétée et signée, règlement de l’année (total ou chèques échelonnés)

Article 2 – Consignes pendant les cours

L’accès à la salle de danse est autorisé uniquement avec des chaussures propres.
Téléphones portables interdits pendant toute la durée du cours.
Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours.
Break’in School décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d’objets personnels.
Élèves mineurs :
En dehors des horaires de cours, Break’in School n’est pas responsable des élèves mineurs.
Si un mineur est autorisé à rentrer seul, une autorisation écrite du responsable légal est obligatoire.
Si un tiers vient chercher l’enfant, une autorisation écrite et la pièce d’identité de cette personne devront être fournies.

Article 3 – Présence et absences

L’assiduité est essentielle pour ne pas nuire à la progression du groupe.
Toute absence prévue doit être signalée dès que possible.
La direction et le professeur se réservent le droit d’exclure définitivement un élève en cas d’absences répétées et injustifiées, ou de comportement inadapté.

Article 4 – Absence du professeur

En cas d’absence, le professeur sera remplacé dans la mesure du possible.
Si aucun remplaçant n’est disponible, les élèves seront informés par e-mail, par téléphone et par une affiche à l’accueil
Les parents doivent s’assurer que le cours a lieu avant de laisser un élève mineur seul.
Si le cours est annulé, une séance de rattrapage sera proposée ultérieurement.

Article 5 – Représentations et répétitions

Les élèves peuvent être invités à participer à des manifestations culturelles.
La participation est bénévole et non obligatoire.
En cas de participation, l’élève s’engage à être présent à toutes les répétitions et à l’événement.

Article 6 – Respect des lieux

Toute personne entrant dans les locaux s’engage à respecter les lieux et les personnes présentes.

Article 7 – Stages

Des stages peuvent être organisés au cours de l’année.
Ils font l’objet d’une inscription distincte et d’une tarification spécifique.

Article 8 – Sanctions en cas de non-respect du règlement

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

Article 9 – Évolution des horaires à partir de janvier

Dans le cadre de la mutualisation des espaces et de la nouvelle organisation de la salle située aux Halles de la Cartoucherie, les horaires des cours pourront faire l’objet d’un léger ajustement à compter du mois de janvier.

Ces modifications resteront limitées et pourront entraîner un décalage de l’horaire de début du cours de 15 à 30 minutes maximum, notamment vers un horaire plus tardif.

À titre d’exemple, un cours initialement programmé à 19h15 pourra débiter à 19h30 ou, au maximum, à 19h45.

Les adhérents seront informés en amont de toute modification. L’inscription à la saison vaut acceptation de cette possibilité d’ajustement des horaires, liée aux contraintes de mutualisation et d’organisation des espaces des Halles de la Cartoucherie.

Ces éventuels ajustements ne modifient pas la nature ni la durée des enseignements proposés et ne pourront, à eux seuls, donner lieu à une demande de remboursement de l’adhésion.

Fait à
Le
Signature :

Article 1 – Inscription et paiement

L’inscription est valable pour l’année scolaire complète (du 7 septembre 2026 au 27 juin 2027).
Les cours sont dispensés hors vacances scolaires et week-end de l’ascension (du jeudi 6 mai au samedi 8 mai 2027).
Lorsqu’un cours tombe un jour férié, Break’in School se réserve le droit d’annuler le cours en fonction du nombre d’élèves présents.

Modalités de paiement :

- **A tout moment** : paiement annuel en une fois en CB via notre site internet www.breakinschool.com.
- **A la rentrée remis en main propre** : Le paiement annuel peut être effectué en une seule fois ou, uniquement pour les paiements par chèques, en plusieurs fois. Les autres moyens de paiement acceptés sont les ANCV, le Pass Culture, le Pass Sport, les Tickets Sport (Ville de Colomiers) ou les espèces.
- Si le montant réglé par l'un de ces dispositifs ne couvre pas la totalité de l'inscription, le complément pourra être payé par virement, chèque ou espèces.

Toute année commencée est entièrement due.
L’inscription est souscrite pour l’ensemble de la saison et engage l’adhérent pour sa durée complète. Les sommes versées restent acquises à l’association et ne donnent lieu à aucun remboursement en cas d’abandon, d’absence, de déménagement ou de changement de situation personnelle notamment. En cas d’incapacité médicale définitive empêchant toute pratique de la danse, justifiée par un certificat médical, la direction pourra, à titre exceptionnel et à sa seule appréciation, accorder un remboursement prorata temporis. Les cours non assurés du fait de l’école feront l’objet des mesures de compensation ou de remboursement appropriées.
Les absences ponctuelles ou arrêts temporaires (même d’une durée de 1 à 2 mois) ne donnent lieu à aucun remboursement.

Documents à fournir pour l’inscription :
Certificat médical de moins de 2 mois, photo d’identité, attestation de responsabilité civile, fiche d’inscription complétée et signée, règlement de l’année (total ou chèques échelonnés)

Article 2 – Consignes pendant les cours

L’accès à la salle de danse est autorisé uniquement avec des chaussures propres.
Téléphones portables interdits pendant toute la durée du cours.
Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours.
Break’in School décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d’objets personnels.
Élèves mineurs :
En dehors des horaires de cours, Break’in School n’est pas responsable des élèves mineurs.
Si un mineur est autorisé à rentrer seul, une autorisation écrite du responsable légal est obligatoire.
Si un tiers vient chercher l’enfant, une autorisation écrite et la pièce d’identité de cette personne devront être fournies.

Article 3 – Présence et absences

L’assiduité est essentielle pour ne pas nuire à la progression du groupe.
Toute absence prévue doit être signalée dès que possible.
La direction et le professeur se réservent le droit d’exclure définitivement un élève en cas d’absences répétées et injustifiées, ou de comportement inadapté.

Article 4 – Absence du professeur

En cas d’absence, le professeur sera remplacé dans la mesure du possible.
Si aucun remplaçant n’est disponible, les élèves seront informés par e-mail, par téléphone et par une affiche à l’accueil
Les parents doivent s’assurer que le cours a lieu avant de laisser un élève mineur seul.
Si le cours est annulé, une séance de rattrapage sera proposée ultérieurement.

Article 5 – Représentations et répétitions

Les élèves peuvent être invités à participer à des manifestations culturelles.
La participation est bénévole et non obligatoire.
En cas de participation, l’élève s’engage à être présent à toutes les répétitions et à l’événement.

Article 6 – Respect des lieux

Toute personne entrant dans les locaux s’engage à respecter les lieux et les personnes présentes.

Article 7 – Stages

Des stages peuvent être organisés au cours de l’année.
Ils font l’objet d’une inscription distincte et d’une tarification spécifique.

Article 8 – Sanctions en cas de non-respect du règlement

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

Article 9 – Évolution des horaires à partir de janvier

Dans le cadre de la mutualisation des espaces et de la nouvelle organisation de la salle située aux Halles de la Cartoucherie, les horaires des cours pourront faire l’objet d’un léger ajustement à compter du mois de janvier.

Ces modifications resteront limitées et pourront entraîner un décalage de l’horaire de début du cours de 15 à 30 minutes maximum, notamment vers un horaire plus tardif.

À titre d’exemple, un cours initialement programmé à 19h15 pourra débiter à 19h30 ou, au maximum, à 19h45.

Les adhérents seront informés en amont de toute modification. L’inscription à la saison vaut acceptation de cette possibilité d’ajustement des horaires, liée aux contraintes de mutualisation et d’organisation des espaces des Halles de la Cartoucherie.

Ces éventuels ajustements ne modifient pas la nature ni la durée des enseignements proposés et ne pourront, à eux seuls, donner lieu à une demande de remboursement de l’adhésion.

Fait à
Le
Signature :

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Personne figurante à l'image :

NOM	PRENOM
ADRESSE (N° & VOIE)	
CODE POSTAL	VILLE

Représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure :

NOM	PRENOM
ADRESSE (N° & VOIE)	
CODE POSTAL	VILLE

Autorise l’association Break’in School Production SIRET 534 137 476 00030 à reproduire et à diffuser sur tout support et par tous les procédés, sans contreparties financières et poursuites judiciaires, la personne figurante à l’image lors des enregistrements vidéos et sonores et/ou photographiques.

Dans le contexte suivant :

INSCRIPTION D'ADHESION ANUELLE A L'ASSOCIATION BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION

L’autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de Break’in School Production SIRET 534 137 476 00030, sur support papier (plaquette, brochure d’information, affiche, ...) ou dématérialisée via internet (photographies ou vidéos sur les réseaux sociaux, sites internet de Break’in School Production ou de ses partenaires). Cette autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l’intégrité de la personne figurante à l’image.

Les images enregistrées ne doivent pas être utilisées dans d’autres contextes que celui présenté (hors utilisation de supports internes et externes de communication cités dans le paragraphe ci-dessus).

Aucun détournement d’images à des fins personnelles ne sera autorisé.

Fait à , le / / 20

Signature de la personne figurante à l’image

Signature du représentant légal
(si personne figurante mineure)



BREAKIN SCHOOL